

# LE PLAN DE RÉMUNÉRATION DE LYCONET

# 1. Générale

Lyconet Marketing Agency Limited dont le siège social est situé à 3ème étage, 40 Bank Street, Londres E14 5NR, Royaume-Uni, ensemble avec que ses filiales (toutes deux ci-après dénommé Lyconet), gère une Marketing Agency internationale. Sa tâche consiste à soutenir de manière optimale les entrepreneurs indépendants dans la création d'une entreprise prospère.

Lyconet coopère avec myWorld International Limited dont le siège social est situé à 3ème étage, 40 Bank Street, Londres E14 5NR, Royaume-Uni, qui gère un Benefit Program. Les clients qui participent au Benefit Program reçoivent des avantages tels que les Shopping Points lors de l'achat de produits, de services, de voyages, etc chez le myWorld Group et/ou ses Marchands de Fidélité.

Afin de commercialiser les avantages du Benefit Program efficacement, myWorld International Limited collabore avec Lyconet et Lyconet utilise des entrepreneurs indépendants également appelé Marketers Lyconet (Marketers). Ils acquièrent de nouveaux Clients et des Marchands de Fidélité pour le Benefit Program et distribuent ou servent d'intermédiaires pour les produits et services de ce programme. Ils sont soutenus par Lyconet avec un savoir-faire bien fondé et reçoivent des rémunérations pour leurs activités de marketing et de médiation basé sur des achats et/ou des commandes effectués (ventes par médiation du Benefit Program).

Un Marketer peut acquérir de nouveaux Marketers, qui à leur tour acquièrent des Clients, des Marchands de Fidélité et de nouveaux Marketers, et distribuent et servent d'intermédiaires des produits et services du Benefit Program.



### 3. Ce que vous devez savoir sur le Lyconet Marketing Agency au Canada

Lyconet Marketing Agency Limited dont le siège social est situé au 3e étage, 40 Bank Street, London E14 5NR, United Kingdom, ainsi que ses filiales (toutes deux ci-après dénommées Lyconet), opère une agence de marketing internationale. Sa mission consiste à aider de manière optimale les entrepreneurs indépendants à créer une entreprise à succès.

Lyconet coopère avec myWorld International Limited dont le siège social est situé au 3e étage, 40 Bank Street, London E14 5NR, United Kingdom, qui opère un Benefit Program. Les clients qui participent au Benefit Program bénéficient d'avantages tels que le Cashback et les Shopping Points lorsqu'il s'agit d'acheter des biens, des services, des voyages, etc. auprès du myWorld Group et/ou ses Marchands de Fidélité.

Afin de commercialiser efficacement les avantages du Benefit Program, myWorld International Limited collabore avec Lyconet et Lyconet fait appel à des entrepreneurs indépendants, appelés Lyconet Marketers (Marketer). Ils acquièrent de nouveaux clients et des Marchands de Fidélité pour le Benefit Program et ils distribuent ou servent d'intermédiaire pour la vente de produits et de services de ce programme. Ils sont soutenus par Lyconet avec un savoir-faire bien fondé et ils reçoivent des revenus pour leurs activités de marketing et de médiation des ventes sur la base de l'achat et/ou des commandes effectuées (ventes médiatisées du Benefit Program)

En plus, un Marketer peut acquérir de nouveaux Marketers, qui, à leur tour, acquièrent des clients, des Marchands de Fidélité et de nouveaux Marketers et distribuent et servent d'intermédiaire pour la vente de produits et de services du Benefit Program.

Marketers représentent sept pour cent (7 %) de la totalité des adhérents de myWorld. Du 1er janvier 2022 au 31 décembre 2022, en excluant le Cashback de leurs propres achats, environ quatre vingt quinze pour cent (95%) de tous les Marketers n'ont reçu aucun revenu. Voici une ventilation des cinq pour cent (5%) de tous les Marketers qui ont reçu des gains de Lyconet en 2022.

- 99% des Marketers ont reçu des gains entre 0,01 et 1 000 \$, avec des gains moyens de 61,58 \$.
- 1 % des Marketers ont reçu des gains entre 1 001,00 \$ et 5 000 \$ avec des gains moyens de 2 010,06 \$

Le revenu moyen des participants typiques qui ont reçu des gains était de 84,56 \$ et le revenu médian de 20,00 \$. Notez que ces chiffres ne représentent pas les bénéfices d'un Marketer, car ils ne tiennent pas compte des dépenses encourues par un Marketer dans la promotion de son réseau commercial. Bien que les gains indiqués ci-dessus représentent les gains réels des Marketers, il ne représente pas nécessairement le revenu qu'un Marketer gagnera (le cas échéant). Les chiffres utilisés sont donnés à titre d'illustration uniquement et ne doivent pas être considérés ou interprétés comme une garantie, ni comme une garantie ou une projection des gains réels ou potentiels. Le temps nécessaire pour recevoir des gains dépend de nombreux facteurs et variera selon le Marketer.

Ne vous fiez pas aux demandes de revenus, et/ou aux projections de revenus potentiels faites par les Membres, les Marketers, ou d'autres sources extérieures, car ces demandes, représentations et/ou projections ne représentent pas avec précision le revenu qu'un Marketer gagnera (le cas échéant). S'enregistrer et agir comme un Marketer ne constitue pas un investissement et tout gain généré en tant que Marketer est le résultat de l'effort de vente individuel de ce Marketer, du travail acharné, de sa diligence, de son leadership et de son dévouement.

Les Marketers doivent se fier exclusivement aux conditions contenues dans les ententes officielles de Lyconet Canada Inc.; notamment l'Entente Lyconet Marketing, le Plan de rémunération de Lyconet, la Politique de divulgation de revenu et tout matériel de marketing officiel disponible sur le site web de Lyconet. Toute autre réclamation qui n'est pas contenue dans ces documents n'est pas opposable à Lyconet Canada Inc. et n'est pas inclus en tant que partie de l'accord du Marketer avec Lyconet Canada Inc.

Lyconet Canada Inc. Divulgation de revenu – 1er janvier au 31 décembre 2022

Publié : Janvier 2023

## 4. Calcul des rémunérations pour l'activité en tant que Marketer

Lyconet offre à ses Marketers plusieurs options de recevoir des rémunérations pour leur activité. Ces options sont expliquées plus en détail dans les sections suivantes.

Les rémunérations sont calculées au cours de chaque Mois de Production respectif. Les Mois de Production sont définis chaque année à l'avance et peuvent être consultés dans la zone de téléchargement sous «Production Dates» après s'être connecté à [www.lyconet.com](http://www.lyconet.com). Un Mois de Production se compose de 4 ou 5 Semaines de Production, qui se déroulent toujours du mercredi au mardi.

## 5. Rémunération basée sur le volume d'achat/ Marketing Bonus

Chaque Marketer reçoit des rémunérations qui sont basés sur le volume d'achat de ses Clients (personnels):

En compensation de ses activités de marketing et de médiation, un Marketer bénéficie de tous les achats et commandes que ses Clients effectuent chez myWorld et Marchands de Fidélité. Pour ces achats et commandes, il reçoit un Marketing Bonus une fois par Mois de Production. Ce Marketing Bonus s'élève généralement jusqu'à 1 % du volume d'achat du Client. Toutefois, pour certains produits désignés, un Marketing Bonus fixe peut également s'appliquer.

Si le Marketer est lui-même membre du Benefit Program, il recevra également jusqu'à 1 % de Marketing Bonus pour ses propres achats et commandes effectués dans le Benefit Program.

## 6. Rémunération basée sur le volume des Career Points/ Boni carrière et Commission carrière

Chaque Marketer reçoit des rémunérations qui sont basés sur le volume d'achat de l'ensemble de son Organisation:

La base de ces rémunérations sont les Career Points. Ces sont générés dès que les achats effectués au sein du Benefit Program sont effectués dans l'organisation du Marketer. Le nombre de Career Points accordés pour des achats à myWorld ou chez le Marchand de Fidélité respectif peut être consulté après s'être connecté à [www.lyconet.com](http://www.lyconet.com) et cela dépend des conditions que myWorld a convenue avec le Marchand de Fidélité sélectionné ou que myWorld propose pour ses propres produits, voyages et services. En outre, le Marketer reçoit des Career Points pour des produits ou services désignés en dehors du Benefit Program que lui-même ou les Marketers dans son Organisation ont acheté ou commandé.

Sur la base de Career Points générés dans l'organisation du Marketeur par Mois de Production, le Marketer peut atteindre un Niveau de Carrière.



Le Marketer peut recevoir les rémunérations mensuelles suivantes lorsqu'il atteint un Niveau de Carrière:

1. Career Bonus
2. Career Commission

Le Niveau de Carrière atteint par le Marketer constitue la base de calcul de la Commission carrière ainsi que pour le Boni carrière.

En plus, le Marketer reçoit le statut de Premium Marketer lorsqu'il atteint un Niveau de Carrière pour la première fois. Ce statut est fixé pour la durée de l'entente Lyconet Marketing, même si le Marketer n'est plus en Niveau de Carrière.

## 6.1. Atteindre un Niveau de Carrière

Pour atteindre un certain Niveau de Carrière, le Marketer doit satisfaire aux **deux** exigences suivantes:

### Exigence 1:

Ensemble avec son Organisation, le Marketer doit générer le nombre total de Career Points nécessaires (comme démontré dans le tableau suivant) pour le Niveau de Carrière spécifique dans le Mois de Production donné. Toutes les Career Points générés au cours du Mois de Production seront comptés.

### Exigence 2:

Ensemble, toutes les Lignes\* au sein de l'organisation de Mareketer doivent générer le nombre minimum de Career Points, comme indiqué dans le tableau ci-dessous. Les Career Points doivent provenir d'au moins 3 Lignes et seul le nombre maximum de Career Points indiqué dans le tableau ci-dessous sera compté pour chaque Ligne. Les Career Points résultant des achats et des commandes propres du Marketer (Career Points personnel) ne seront pas comptés pour l'exigence 2.

Exigence 1	
Career Level	Nombre total de Career Points
1	600
2	1,600
3	6,000
4	20,000
5	50,000
6	200,000
7	500,000
8	1,250,000

Exigence 2			
Nombre minimum de Career Points de toutes les Lignes	Nombre maximum de Career Points compté par Ligne		
	Line 1	Line 2	Line 3
300	100	100	100
900	300	300	300
3,000	1,000	1,000	1,000
9,000	3,000	3,000	3,000
30,000	10,000	10,000	10,000
90,000	30,000	30,000	30,000
300,000	100,000	100,000	100,000
900,000	300,000	300,000	300,000

\* Une Ligne dans une Organisation du Marketer est formée par chaque Marketer directement recommandé et son Organisation.

## Ligne Bonus

En plus des Lignes qui résultent de l'organisation du Marketer, chaque Marketer a 3 Lignes de Bonus distinctes. Tous les Career Points générés par les achats et les commandes des Clients du Marketer sont distribués de manière égale sur ces 3 Lignes Bonus. Les Career Points supplémentaires, qui seront également distribués de manière égale entre ces Lignes bonus, seront affichés séparément. Le nombre maximum de Career Points comptés par Ligne (comme indiqué dans le tableau) ne s'applique pas aux 3 Lignes bonus.

### Exemple 1:

Un Marketer est actuellement dans le Niveau de Carrière 1 et souhaite atteindre le Niveau de Carrière 2. Au cours du Mois de Production actuel, lui et son Organisation ont généré un total de 1,630 Career Points. Ils sont distribués comme suit:

#### Nombre total de Career Points (Exigence 1)

Ligne Bonus 1	Ligne Bonus 2	Ligne Bonus 3	Ligne 1	Ligne 2	Ligne 3	Ligne 4	Ligne 5	Lignes supplémentaires	Personnel Career Points	Total (généré/requis)	
100	100	100	850	200	150	50	0	0	80	1,630/1,600	✓

Le Marketer a généré le nombre total requis de Career Points et remplit ainsi la première exigence pour le Niveau de Carrière 2.

#### Career Points comptés (Exigence 2)

Ligne Bonus 1	Ligne Bonus 2	Ligne Bonus 3	Ligne 1	Ligne 2	Ligne 3	Ligne 4	Ligne 5	Lignes supplémentaires	Personnel Career Points	Total (généré/requis)	
100	100	100	300	200	150	50	0	0	0	1,000/900	✓

Le nombre minimum requis de Career Points a été généré dans les Lignes du Marketer. Le Marketer a donc également rempli la deuxième exigence et atteint ainsi le Niveau de Carrière 2.

### Exemple 2:

Un Marketer est actuellement dans le Niveau de Carrière 2 et souhaite atteindre le Niveau de Carrière 3. Au cours du Mois de Production actuel, lui et son Organisation ont généré un total de 6,800 Career Points. Ils sont distribués comme suit:

## Nombre total de Career Points (Exigence 1)

Ligne Bonus 1	Ligne Bonus 2	Ligne Bonus 3	Ligne 1	Ligne 2	Ligne 3	Ligne 4	Ligne 5	Lignes supplémentaires	Personnel Career Points	Total (génééré/ requis)	
210	210	210	3,700	2,000	150	100	20	0	200	6,800/6,000	✓

Le Marketer a généré le nombre total requis de Career Points et remplit ainsi la première exigence pour le Niveau de Carrière 3.

## Career Points comptés (Exigence 2)

Ligne Bonus 1	Ligne Bonus 2	Ligne Bonus 3	Ligne 1	Ligne 2	Ligne 3	Ligne 4	Ligne 5	Lignes supplémentaires	Personnel Career Points	Total (génééré/ requis)	
210	210	210	1,000	1,000	150	100	20	0	0	2,900/3,000	✗

Le Marketer ne remplit pas la deuxième exigence et n'atteint donc pas le Niveau Carrière 3. Pour remplir la deuxième exigence, ses Lignes doivent générer un autre 100 Career Points (à l'exception des Lignes 1 et 2, où le nombre maximum de Career Points compté a déjà été atteint).

### Exemple 3:

Un Marketer est actuellement dans le Niveau de Carrière 1 et souhaite atteindre le Niveau de Carrière 2. Dans le mois actuel, il a généré un total de 1,600 Career Points à travers ses Lignes Bonus ainsi que ses achats et commandes personnels. Ils sont distribués comme suit:

## Nombre total de Career Points (Exigence 1)

Ligne Bonus 1	Ligne Bonus 2	Ligne Bonus 3	Ligne 1	Ligne 2	Ligne 3	Ligne 4	Ligne 5	Lignes supplémentaires	Personnel Career Points	Total (génééré/ requis)	
500	500	500	0	0	0	0	0	0	100	1,600/1,600	✓

Le Marketer a généré le nombre total requis de Career et satisfait ainsi à la première condition pour le Niveau de Carrière 2.

## Career Points comptés (Exigence 2)

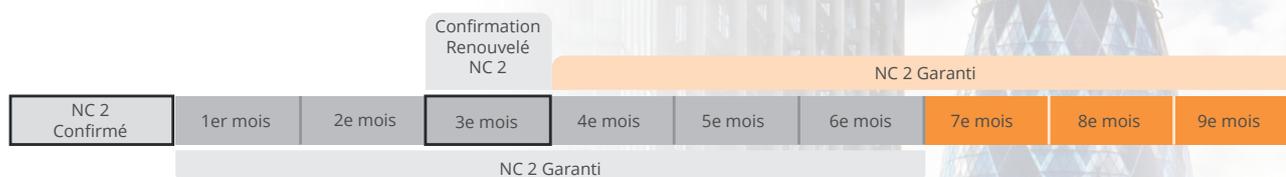
Ligne Bonus 1	Ligne Bonus 2	Ligne Bonus 3	Ligne 1	Ligne 2	Ligne 3	Ligne 4	Ligne 5	Lignes supplémentaires	Personnel Career Points	Total (génééré/ requis)	
500	500	500	0	0	0	0	0	0	0	1,500/900	✓

Le nombre minimum requis de Career Points a été généré dans la Ligne Bonus du Marketer. Le Marketer a donc également rempli la deuxième condition et atteint ainsi le Niveau de Carrière 2.

## Confirmation et sécurisation d'un Niveau de Carrière

Si le Marketer a généré le nombre de Career Points requis pour un Niveau de Carrière spécifique, dans un Mois de Production, le Niveau de Carrière est automatiquement confirmé.

Si le Marketer confirme un Niveau de Carrière, ce niveau est donc sécurisé pour les prochains 6 mois de productions. Si le Marketer ne confirme pas à nouveau le Niveau de Carrière au cours de ces 6 Mois de Production, le Niveau de Carrière inférieur est sécurisé pour les 6 Mois de Production.



## 6.2. Boni carrière

Pour chaque mois **dans lequel le Marketer confirme un Niveau de Carrière**, il a le droit de recevoir un Boni carrière pour le Niveau de Carrière correspondant. La valeur de Boni carrière se trouve dans le tableau ci-dessous.

Career Bonus per Career Level								
Career Level	1	2	3	4	5	6	7	8
Career Bonus	CAD 75	CAD 300	CAD 750	CAD 1,800	CAD 4,500	CAD 12,000	CAD 30,000	CAD 75,000

## 6.3. Commission carrière

Pour chaque Mois de Production **dans lequel le Marketer confirme un Niveau de Carrière** ou sécurise un Niveau de Carrière, il a le droit de recevoir une Commission carrière pour le Niveau de Carrière correspondant. Le calcul est basé sur tous les Career Points dans son Organisation du Marketeur ainsi que les Career Points provenant de ses achats et/ou commandes personnels. La valeur de la Commission carrière par Career Points se trouve dans le tableau ci-dessous.

Career Commission per Career Level								
Career Level	1	2	3	4	5	6	7	8
Career Commission per Career Point	CAD 0.0375	CAD 0.04875	CAD 0.05625	CAD 0.06375	CAD 0.07125	CAD 0.07875	CAD 0.08625	CAD 0.09375

Les Career Points des achats et/ou commandes effectués par le Marketer, les Clients du Marketer, et tous les Marketers dans son Organisation sans un Niveau de Carrière, ainsi que leurs Clients, sont multipliés par le facteur complet applicable pour le Niveau de Carrière confirmé ou sécurisé par le Marketer (Commission carrière multiplié par le nombre de Career Points).

Les Career Points des achats et/ou commandes des Marketers de la Ligne directe, qui ont atteint un Niveau de Carrière confirmé ou sécurisé ainsi que de leur Organisation sont multipliés par un facteur réduit (différence entre deux Niveaux de Carrière). Le facteur du Niveau de Carrière inférieur est soustrait du facteur du Niveau de Carrière supérieur.

**Exemple:**

Un Marketer a confirmé le Niveau de Carrière 6. L'un de ses Marketers qu'il a recommandés a confirmé le Niveau de Carrière 4 au cours du même Mois de Production. Les Career Points de cette Ligne directe ne seront rémunéré au Marketer qu'avec le Niveau de Carrière 6 d'un montant de CAD 0.015 par Career Point. Ces CAD 0.015 correspondent à la différence entre le Commission carrière pour le Niveau de Carrière 6 qu'il a atteint et le Commission carrière pour le Niveau de Carrière 4 de son Marketer.

## 7. Versement des rémunérations

Les rémunérations auxquelles le Marketer a droit seront accumulées et transférées sur le compte bancaire spécifié par le Marketer dès que le Marketer aura eu au moins **5 clients actifs\*** à tout moment et que le montant minimum spécifié lors de l'inscription à Lyconet aura été atteint.

Lyconet se réserve le droit de modifier ce montant minimum à tout moment. Le montant minimum actuellement applicable ainsi que la date de paiement des rémunérations du mois de production respectif peuvent être consultés après la connexion à [www.lyconet.com](http://www.lyconet.com) (ce dernier peut être trouvé dans la zone de téléchargement sous "Production Dates").

Si Lyconet propose au Marketer d'autres méthodes alternatives pour recevoir ses rémunérations (en plus d'un transfert sur son compte bancaire), celles-ci seront affichées à [www.lyconet.com](http://www.lyconet.com). Dans ce cas, le Marketer peut sélectionner l'option souhaitée dans son profil personnel.

\* Un client actif est un membre du Benefit Program dans l'organisation du Marketer jusqu'au prochain Marketer, qui n'a pas signé une Entente de Lyconet Marketing et n'est donc pas lui-même un Marketer et qui a également dépensé au moins CAD \$10 à myWorld et/ou chez Marchands de Fidélité. Les Marketers recommandés directement ainsi que les Marchands de Fidélité recommandés directement qui sont également membres du Benefit Program sont comptés comme Clients actifs s'ils ont dépensé au moins CAD \$10 à myWorld et/ou chez Marchands de Fidélité.